LE CONSEIL A L'EXPLOITATION FAMILIALE (CEF)

RAPPORT GENERAL DE L'ATELIER DE PARTAGE DE CONNAISSANCES SUR LE CEF

Quels facteurs de durabilité pour le Conseil à l'Exploitation Familiale ?

10-12 mai 2010,
Ouagadougou, Burkina Faso
SNV-Burkina Faso

Rapporteurs généraux : Mahamadou BADIEL
Lamine DIALLO

CONTEXTE 3

INTRODUCTION 5

VISITES DES STANDS ET COMMUNICATIONS 6

Visite des stands 6

Première communication 7

Deuxième Communication 8

Troisième communication 9

THEMATIQUES DISCUTEES 10

Financement du dispositif CEF 10

Ressources humaines du dispositif CEF 11

Ancrage institutionnel du dispositif CEF 13

CONCLUSION/RECOMMANDATIONS 14

Contexte

Dans les années 1990, avec les programmes d'ajustement structurels prônés par les institutions de Bretton Woods, l'Etat s'est désengagé des fonctions de vulgarisation agricole. Ces fonctions devaient être assurées par les organisations de producteurs en vue de promouvoir les différentes filières et de permettre à leurs membres d'améliorer leurs revenus et subvenir à leurs besoins. Depuis, on assiste à l'émergence d'une multitude d'initiatives d'appui conseil portées par plusieurs types d'acteurs (organisations de producteurs, ONG, agro-industries, fournisseurs d'intrants, etc.) avec une reconnaissance plus ou moins forte par l'Etat. Parmi elles, des expériences intéressantes sur le Conseil à l'Exploitation Familiale[1] (CEF) qui s'inscrivent dans différentes problématiques (sécurité alimentaire, amélioration des performances techniques, gestion de l'exploitation, préservation des ressources naturelles …).

Au nombre de ces acteurs, on compte la SNV, Organisation Néerlandaise de Développement, qui met en œuvre depuis 2002 avec les Organisations Paysannes Cotonnières (OPCs), un outil de Conseil à l'Exploitation Familiale au service des producteurs. Conçu[2] au départ pour répondre à une problématique de baisse de fertilité des sols, le CEF promu par la SNV a été développé ensuite comme un service rendu par les OPCs à leurs membres. En tant qu'outil d'aide à la décision, ce service se fixe comme objectifs d'aider le producteur à analyser ses pratiques en vue d'accroître la performance technique de son exploitation et d'optimiser la gestion de ses revenus. Il repose sur un processus d'animation et de vulgarisation autogéré, qui jusqu'en 2006, était financé en grande partie par les organisations de producteurs de coton.

La récente crise cotonnière et la crise alimentaire de 2008 viennent rappeler la nécessité et l'urgence de mettre à la disposition des exploitations familiales paysannes, un service d'appui conseil plus adapté qui propose une réflexion globale sur le fonctionnement de l'exploitation et qui assure efficacement et de façon durable la sécurité alimentaire des populations. Mais aussi, les difficultés financières des OP cotonnières nées de cette crise, fragilisent sérieusement le développement et l'expansion de leurs processus CEF en réduisant les sources de leur financement. De manière générale, les différentes approches CEF connaissent d'autres difficultés qui créent un déficit entre l'offre et la demande, déficit en termes de contenu, et plus encore, en termes de durabilité des dispositifs de conseil mis en place. Ainsi, l'offre de conseil ne permet pas de répondre aux défis auxquels sont confrontés les producteurs ou leurs organisations. Les défis sont nombreux et se posent tant au niveau individuel qu'au niveau collectif : fertilité des sols, gestion de l'exploitation (calendrier prévisionnel, gestion des récoltes, gestion du troupeau, gestion de trésorerie …), adaptation des produits aux marchés, défense des intérêts, accès aux financements, gestion des ressources naturelles …

Par ailleurs, l'offre en approches CEF, riche et très diverse souffre d'une absence de coordination. Dans certains cas, elle peut être source de contradiction entre les opérateurs sur le terrain dont les approches, induites par différents bailleurs ou programmes, répondent à des logiques d'interventions différentes.

---

[1] Jusqu'en 2001, on parlait plutôt de conseil de gestion, la terminologie CEF est apparue suite à l'atelier de Bohicon, elle a été proposée pour mieux rendre compte de la diversité des approches en matière de conseil à l'exploitation (autres approches que l'approche strictement économique).

[2] Outil développé à partir d'une approche de base développée par l'Institut National d'Etudes et de Recherches Agricoles et le Projet de Développement Rural Intégré Houet Kossi Mouhoun (1996).

Ainsi différentes questions se posent. Quelle place donner au CEF au sein des différents types d'appui au développement agricole ? Quels liens et quelle synergie peuvent être crées entre les différents acteurs opérant dans le conseil à l'exploitation dans une perspective de renforcement de la durabilité des approches ? Comment imaginer des dispositifs facilement reproductibles ? Quelles compétences développer au niveau des ressources humaines? Quel ancrage institutionnel envisager ?

C'est dans ce contexte et face à ces multiples questionnements que la SNV a décidé d'initier ce présent atelier. Au regard des difficultés récurentes mais aussi de potentialités réelles du CEF, il se propose d'offrir une opportunité pour approfondir les questions liées à la durabilité des approches CEF dans le contexte burkinabé. La SNV Burkina Faso collaborant de façon continue avec la SNV Bénin et Mali[3], les a associées afin d'offrir une ouverture sur des témoignages issus d'autres contextes.

[3] Notamment dans le cadre d'un programme transfrontalier avec le Mali « Coton, organisations de producteurs et développement rural durable » financé par ICCO et ayant 3 axes principaux : conseil à l'exploitation familiale, concertations foncières multi-acteurs et défense des intérêts

Introduction

Les 10, 11 et 12 mai 2010, s'est tenu dans la salle de conférence Wenasongdo de la RAN Hôtel Somkèta, sous le Haut parrainage du Ministre de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH), un atelier de partage de connaissances initié par la SNV Burkina sur la Conseil à l'Exploitation Familiale (CEF).

La cérémonie d'ouverture a été présidée par le Conseiller Technique du Ministre de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques Monsieur Kassim TRAORE en présence du premier Conseiller de l'Ambassade Royale des Pays Bas.

Le Coordonnateur de l'équipe Bobo 1 a introduit l'atelier par le rappel du contexte et une brève présentation des différents participants à travers leurs structures : le MAHRH et ses différentes directions (DGPV, DVRD, DOPAIR, DRAHRH/Hts Bassins) ; les sociétés cotonnières (SOFITEX, Faso coton, Socoma), les ONG et associations (ISF canada qui s'est fortement impliqué à l'organisation de cet atelier, Oxfam intermon, AFDI, Atimo, Réseau Gestion), les institutions de recherches et université (INERA, CIRAD, CIRDES ; UPB/IDR) , les bailleurs (Ambassade royale des Pays Bas, AFD, PADAD2), et enfin les OP (CRA, UNPCB , CPF, FEPPASI, FEBAP, FNGN, FGPN, les UPPCs ; UGCPA ; ANPHV, …). A l'issue de cela, deux (2) allocutions ont été faites.

Le discours de bienvenue a été prononcé par le Directeur National de la SNV BF Monsieur Bien-Aimé JOHNSON. Dans son allocution le Directeur National a remercié le MAHRH pour avoir bien voulu parrainé cet atelier.

A la suite il a rappelé la stratégie d'intervention de la SNV qui est fondée sur le renforcement des capacités des acteurs à la base pour réaliser les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) au niveau local et ce, en étroite liaison avec les politiques nationales de pays : Le Cadre Stratégique de lutte conte la pauvreté (CSLP) et la stratégie de développement Rurale (SDR) et plusieurs politiques et stratégies sectorielles nationales.

Il a ensuite fait une analyse de la situation actuelle du CEF en tant que service d'appui conseil plus adapté, reposant sur une réflexion plus globale du fonctionnement de l'exploitation et assurant de façon efficace et durable la sécurité alimentaire des populations.

Il a terminé son propos en faisant noter les difficultés auxquelles se confronte le CEF, et en fondant l'espoir, au regard de la diversité et la qualité des participants, que des propositions pertinentes et réalistes seront faites et serviront fortement au renforcement des acquis dans le CEF et à la pérennisation de cet outil en tant que service rendu par les OP à leurs membres.

Après l'allocution du Directeur National, Monsieur le Conseiller Technique du MAHRH, a sacrifié une fois de plus au devoir d'hospitalité en souhaitant la bienvenue à tous les participants et de façon spécifique aux délégations venues d'ailleurs (Bénin, Mali et France) et rappelé qu'ils sont chez eux.

Il a apprécié à sa juste valeur cet atelier de partage de connaissances sur le CEF qui se tient au lendemain de celui qui a consacré la validation du nouveau Système National de Vulgarisation et d'Appui Conseil Agricole (SNVACA) organisé par son Département, toute chose qui rassure.

Il a en effet rappelé, que cet atelier vient à point nommé et conforte le Ministère dans son option d'adopter le SNVACA pour mieux faire face aux défis d'assurer une croissance

durable de l'agriculture burkinabé (qui représente 80% de la population active), compte tenu des différentes évolutions qui se sont opérées tant au niveau institutionnel, technique, économique qu'au niveau des organisations de producteurs.

Il a par ailleurs noté que la mise en œuvre des Programmes d'Ajustements Structurels (désengagement de l'Etat des fonctions productives) a laissé un vide sur le terrain et de nombreuses initiatives d'appui conseil dont le CEF qui, incontestablement, joue un rôle dans le rétablissement de l'équilibre entre l'offre insuffisante et la demande d'appui conseil. Aussi, a-t-il insisté sur la nécessite de l'expansion et la pérennisation du CEF à travers une recherche de solutions appropriées aux problématiques sur le financement, les ressources humaines et l'ancrage des différents dispositifs.

Suite à ces propos, il a remercié les initiateurs de cet atelier en l'occurrence la SNV et invité les participants à examiner avec minutie et sans complaisance les préoccupations soulevées afin de proposer des solutions novatrices et à même d'assurer un développement durable des processus CEF et plus globalement une croissance durable de notre agriculture. Sur ces mots, il a déclaré ouvert le présent atelier de partage de connaissances sur le CEF.

Après ces deux allocutions la délégation a été invitée à la visite des expériences CEF présentées dans des stands.

Visites des stands et communications

Après le retrait des autorités, un présidium de l'atelier a été mis en place et composé comme suit :

1. Facilitateur : BAMA Victor (Ingénieur Agroforestier, Consultant CEFCODE) ;
2. Rapporteur 1 : BADIEL Mahamadou (Conseiller SNV BF) ;
3. Rapporteur 2 : DIALLO Lamine (Conseiller SNV BF)

Les travaux se sont déroulés en plénières ainsi qu'il suit :

- la visite des stands à travers un marché ;
- Une présentation des expériences CEF à travers la restitution de l'analyse des grilles par DIENG Amadou (Conseiller SNV).
- Une communication faite par le Dr Ouedraogo Souleymane (INERA/GRN-SP ouest) sur les Evolutions et perspectives de développement de l'approche Conseil de Gestion aux Exploitations Agricoles Familiales au Burkina Faso
- Une dernière communication faite sur le nouveau système National de Vulgarisation et d'Appui Conseil agricole (SNVACA) par THIO Bouma (DVRD du MAHRH)

Visite des stands

Les exposants ont présenté dans 6 stands, 10 expériences CEF (SNV BF, Mali, Bénin, UNPCB, FEPPASI, FNGN, FGPN, CAGEF, FEPAB et UGCPA). Les marchés ont été activement animés à travers une présentation de l'expérience de chacune d'elles suivie de questions et de réponses de la part des panelistes.

Première communication

« Présentation des expériences CEF, faite par M. Amadou DIENG, Conseiller Coton à la SNV-Burkina »

L'objectif de cette synthèse est d'avoir un aperçu d'ensemble des différentes expériences CEF présentes à l'atelier à travers une grille de synthèse fournie à cet effet. Cette synthèse donne un aperçu sur : l'état des lieux, la gestion du processus, le coût/financement et le suivi évaluation des différents dispositifs CEF présentés. De manière générale, il existe une cohabitation entre les approches anciennes et récentes avec des portes d'entrée très diverses et variées (coton, fruits et légumes, céréales sèches et niébé, élevage, tubercules et bissap) axées entre autres, sur la gestion technico économique, la gestion du grenier, la trésorerie, le suivi de l'élevage et l'entreprenariat productif.

Deux types d'outils sont utilisés : les carnets/livrets pour les adhérents et les guides/fiches de suivis pour les conseillers/animateurs.

De manière générale les programmes CEF sont gérée par les OP et souvent avec l'appui de partenaires techniques et ou financiers. La gestion des ressources humaines est multiforme (niveau de formation modes et rémunérations diversifiés en fonction des OP) avec un mode de financement variant selon la contribution/ou non des participants et/ou avec l'appui d'un bailleur.

La mise en œuvre du CEF induit plusieurs types de résultats : amélioration de la gestion familiale, les effets des échanges induits, les effets sur la sécurité alimentaire et l'amélioration des résultats de l'exploitation de façon générale. Nonobstant ces acquis les contraintes demeurent à cette mise en œuvre (moyens financiers, niveau des animateurs/conseillers, le recouvrement des cotisations …).

Des perspectives ont été dégagées, entre autres : participation au réseau d'échange sur le CEF, comprenant OP et partenaires ; un système de répartition des charges sur les participants pour un autofinancement ; l'amélioration des outils….

Faisant suite à la communication, une liste a été ouverte pour les échanges qui ont essentiellement portés sur :

- L'applicabilité du CEF aux petits producteurs pauvres dans le sens de l'amélioration de leur situation à travers la création d'emploi sans oublier la place de la femme dans un tel dispositif ;
- Qu'entend-on par mécanismes de financement ? Qui finance ? Est-ce qu'on attendrait de l'Etat un financement? ;
- Est-ce que le CEF doit être ciblé sur un seul produit ?

Tous les points relevés ont reçu des éclaircissements de la part du présentateur et Il y a eu plusieurs contributions de la part des participants. Il s'agit entre autres de :

- Le CEF est profitable aux petits producteurs : capacité foncière, maîtrise de la force de travail et la structure de son ménage qui lui permettent d'opérer un choix stratégique des spéculations et des superficies et enfin de compte une maîtrise totale de la dimension sécurité alimentaire de. Le producteur travaille de manière raisonnée et tient compte de tout son système de production. L'applicabilité de l'outil CEF au groupe marginalisé est un fait réel car il

s'applique aux ménages pauvres pour leur permettre de prendre en compte leur environnement ;

- Plusieurs bailleurs s'intéressent au financement de micro projet dans le cadre des filières, et cela ne prend toujours pas en compte l'exploitation car le micro projet est orienté sur une spéculation bien identifié et porteur. Aussi l'Etat avec l'appui de bailleurs a fortement contribué à travers le PDRI/HKM avec la formation des encadreurs. Aujourd'hui avec les difficultés liées la crise financière, il serait impérieux de trouver des mécanismes simples de financement du CEF ;
- Le CEF s'intéresse à l'ensemble des activités d'une exploitation pour adresser des solutions idoines à la demande des producteurs. Tout les producteurs ne sont pas demandeurs d'un même type d'appui (les demandes sont spécifiques en fonction des populations et de leurs pratiques (maraichage, gestion de troupeaux, passage à la culture attelé, filières porteuse etc…). Chaque exploitation est spécifique et chacun peut accéder aux services du CEF, et ce, en fonction de ses préoccupations. Normalement, le CEF devra être un service public. Toutes les interventions des ONG, programmes, projets, associations et OP viennent en complément de l'appui de l'Etat. Nos Etats ont des difficultés aujourd'hui. Il leur appartient alors de faciliter les interventions;

Deuxième Communication

« Communication sur les évolutions et perspectives de développement de l'approche Conseil de gestion aux exploitations agricoles familiales au Burkina Faso, faite par le Dr Souleymane OUEDRAOGO, Chercheur INERA/GRN-SP/Station de Farako-ba, Bobo-Dioulasso »

Différentes approches d'encadrement des producteurs ou de vulgarisation agricole existent au Burkina Faso et plusieurs initiatives/ alternatives de vulgarisation ont été tentées dans le cadre de projets de développement, d'ONG, d'OPA, d'Associations… à travers le pays avec des expériences intéressantes s'inscrivant dans différentes problématiques (sécurité alimentaire, amélioration des performances techniques, gestion des revenus…) dont le Conseil de gestion à l'exploitation agricole familiale (CEF).

Dans sa communication, le Dr Ouédraogo a :

- Rappelé l'historique du CEF ;
- Mis en exergue les différents concepts et principes fondateurs du CEF ;
- Synthétisé les différentes approches de CEF passées ou en cours au Burkina ou ailleurs ;
- Identifié les spécificités et les points communs des approches CEF
- Mis en évidence la place actuelle & potentielle du CEF dans le paysage de l'appui au monde paysan ;
- Mis en exergue les différents besoins induits en amont et en aval du CEF.

Suite à la communication les contributions et questions d'éclaircissement ont porté entre autres :

- En combien d'année une exploitation agricole peut s'approprier du processus CEF ? Quel est l'impact du CEF sur les OP porteuses? Est-ce que le CEF contribue-t- il au renforcement de capacités des OP ?
- Comment chiffrer le coût réel du CEF ? comment intégrer le suivi évaluation pour plus d'impact.
- Problème de capitalisation des acquis liés au CEF ;
- Avantage et inconvénients du CEF individuel et en groupe ?
- Comment expliquer la léthargie du CEF depuis sa mise en œuvre ?

Le communicateur et d'autres personnes ressources ont apporté des réponses adéquates aux questions et inquiétudes des participants.

- Au bout de 4 années une exploitation peut s'approprier des outils CEF et avoir des résultats probants sur le terrain. Il faut plus de synergie entre les partenaires pour plus d'impact. Il faut accompagner les producteurs dans leur choix de conseil. Les producteurs peuvent arriver à réorganiser la situation en leur faveur.
- Le conseil est à 2 niveaux : impliquer les acteurs d'une exploitation dans les prises de décisions de la campagne prévisionnels et dans le bilan de fin de campagne ;
- Le conseil de groupe et individuel est un peu délicat. Le conseil individuel prend plus de temps quand on doit faire le tour de toutes les exploitations pour des explications. Mais quand les discussions sont en groupes les discussions sont intéressantes et les dépenses énergétiques et physiques sont réduites ;
- Pour le suivi évaluation : les premiers indicateurs apparaissent dès la première année pour la sécurité alimentaire, les charges… mais pour le revenu entre Année1 et 2.

Troisième communication

«Le Système National de Vulgarisation et d'Appui Conseil Agricole (SNVACA) ».

Cette dernière communication de la journée a porté sur le nouveau SNVACA. Dans sa communication monsieur THIO a :

- rappelé l'historique de la vulgarisation agricole au Burkina Faso
- donné la situation actuelle de la vulgarisation et de l'appui conseil agricoles
- et défini pourquoi la nécessité d'un nouveau SNVACA
- et terminé par une conclusion et perspectives

Cette présentation de par son intérêt a suscité beaucoup de débats de la part des participants. Les préoccupations des participants ont porté sur :

- La place du CEF dans le SNVACA ? Quelle sera l'approche privilégiée avec les différents types d'intervention ?
- L'Etat regorge t-il d'assez de techniciens pour la mise en œuvre d'un tel dispositif et d'où proviendra les financements (Etat, partenaires financiers…)
- La prise en compte des organisations de producteurs dans l'édition des répertoires des prestataires de services de vulgarisation ;
- La contribution majeure des OP dans la vulgarisation et l'appui conseil agricoles ;
- La faiblesse d'accompagnement de l'Etat l'existe d'un semblant de concurrence entre l'Etat et les organisations de la société civile ;
- L'Etat doit jouer un rôle de capitalisation des expériences existantes.

Les points relevés ont reçu des réponses de la part du communicateur. Il a rappelé

- Que les faitières et les ONG doivent jouer leur rôles d'appui conseil auprès des producteurs.
- Que l'Etat joue son rôle régalien et oriente son appui conseil sur fond propre (plus de 10% du budget du ministère est orienté sur l'appui conseil) ;
- L'état mettra en place un fond pour assurer un appui conseil de proximité efficace.
- Pour ce qui est de la formation des acteurs sur le terrain (producteurs et techniciens), il doit avoir complémentarité entre les OP et leurs faîtières, les ONG, les associations et l'Etat donc il ne doit pas exister et il n'existe pas de concurrence entre l'Etat et les faîtières.
- Quant au financement du dispositif SNVACA : un budget est en cours d'élaboration par l'Etat pour assurer le financement avant d'approcher les PTF ;
- Quant à l'ancrage institutionnel : Le CEF est une approche de vulgarisation parmi tant d'autres au niveau du ministère. Toutes les approches qui pourront booster notre agriculture seront prises en compte par l'Etat
- Quant aux ressources humaines : un effort de recrutement est fait par l'Etat, mais reste insuffisant encore. Mais les recrutement ne peu pas encore combler le gap
- L'appui conseil est une question de souveraineté de l'Etat burkinabé. Et s'il y a des PTF pour accompagner ils sont toujours les bienvenus. La synergie entre les différentes directions générales existe ce qui montre l'implication de tous les ministères dans l'élaboration du SNVACA

Après ces communications trois groupes de travaux ont été mis en place et ont travaillé, au deuxième jour de l'atelier, sur les volets suivants :

- le financement du dispositif CEF ;
- les ressources humaines du dispositif CEF ;
- L'ancrage institutionnel du dispositif CEF ;

Thématiques discutées

Financement du dispositif CEF

Président du groupe : Dr Guy Faure (CIRAD Montpellier)

Rapporteur 1: Noufou SANOGO (SNV Mali)

Rapporteur 2 : Rosanne CHABOT (ISF)

Un rappel sur les coûts du dispositif a été fait par le groupe. Ils ont mentionné que les coûts varient selon les expériences et que celui-ci diminuait avec le nombre de membres et de personnel salarié. En partant de quelques exemples, les éléments de coût et de structures du CEF ont été identifiés. Il s'agit de l'investissement, du fonctionnement, de l'accompagnement de la mise en œuvre des décisions, du fonctionnement des comités de pilotage, des ateliers pédagogiques et des appuis méthodologiques et capitalisation. Par ailleurs, le groupe n'a pas proposé une répartition des lignes budgétaires entre les différents acteurs, mais a donné des pistes pour la contribution de l'Etat et les bailleurs dans le dispositif.

Des compléments apportés par les participants, il ressort que le financement est intimement lié à l'ancrage institutionnel. Aussi, de nos jours, ce financement est lié à la qualité du CEF et au nombre d'adhérents. La vision de l'OP a changé par manque de ressources financière. De ce fait, il faut définir la qualité même du CEF. Il faut aussi tenir compte des marges dégagées pour financer le CEF. Les OP ne réfléchissent pas au financement dès le départ, or cette question devra être réfléchie auparavant.

Le groupe positionne le CEF par rapport aux autres dispositifs, en précisant qu'il ne vient pas en remplacement des autres approches, mais fait partie de l'ensemble. Aussi, en termes de durabilité des appuis des partenaires, il propose de :

- Réfléchir et élaborer un cadre consensuel des interventions
- Organiser les intervenants à respecter/entrer dans le cadre défini au lieu de rester dans une logique de négociation de projet

A l'issu de la présentation de la problématique financement, des questions et contributions ont été apportées par les participants.

- Y a t-il des analyse pour expliquer la variabilité dans les coûts CEF ? la différence est-elle liée à la qualité du CEF?
- Est-ce que le paiement du service est lié à l'intérêt de l'adhérent ou c'est une obligation faite par l'OP ?
- Y a t-il des réflexions sur comment réduire les couts ?
- Qu'entend t-on par investissements dans le dispositif CEF ?
- Le CEF ne peut-il pas s'appliquer en dehors des zones de cultures jugées non porteuses ?
- L'apport (technique et financier) du partenaire ne va-t-elle pas à l'encontre de la durabilité ?
- Quelle est la valeur ajoutée du CEF au niveau du monde paysan ?.

Les membres du groupe ont apporté des réponses selon le cas et des compléments de réponses ont été faits par les participants. Les investissements dont il est question sont les formations des RH. Qui doit financer ces formations ? Comment assurer ces formations ? L'Etat doit assumer ses responsabilités. Aujourd'hui par manque d'organisation, on a des doublons. Une concertation entre structure pour une meilleure gestion des compétences. Pour que l'OP améliore ses activités, il faut réfléchir en termes d'objectif et de fonction au lieu de l'approche projet. Il faut à travers les impacts, démontrer la valeur ajoutée du CEF et amener/convaincre ainsi les acteurs à délier les cordons de la bourse. Certaines organisations ont intérêt à ce que cela marche et que le dispositif soit reconnu. Quand à l'Etat, son rôle est d'établir l'équité entre tous les types de producteurs (en évitant que le CEF ne soit circonscrits à certaines zones ou catégories de producteurs) si toutefois, il est montré que le CEF apporte un plus au producteur

Ressources humaines du dispositif CEF

Président du groupe : Paul Kleene

Rapporteur 1: Ousmane OUEDRAOGO (SNV BF)

Rapporteur 2 : Catherine DENIS (ISF)

Le groupe a identifié différents besoins pour l'accompagnement des RH. Ceux-ci varient selon l'âge du dispositif, le type de CEF (globale ou spécifique), le niveau d'éducation des

animateurs et les expériences et motivations des RH. Par ailleurs, les membres ont montré la nécessité de former en sus des animateurs/superviseur et conseiller, etc. les responsables leaders d'OP et les coordinations techniques.

La formation de ces leaders doit leur permettre de plus apprécier l'intérêt que l'OP peut retirer du CEF, de prendre en charge le service de façon autonome et de mieux jouer le rôle de connexion et communication entre les différents niveaux du dispositif. Quant au niveau des coordinations techniques, l'accent devra être mis sur les formations en suivi évaluation pour prouver l'impact du CEF et celles sur la conception du dispositif pour assurer sa mise en œuvre et sa coordination. Il ressort de ces analyses, la nécessité d'exploiter les synergies entre les différentes approches d'appui conseil. Les formations techniques et spécifiques devront se poursuivre au niveau des animateurs et conseillers.

Trois projets de recommandations ont été formulés à l'issu de ces débats. Il s'agit de :

- La création de « centres de formation » de producteurs et pour les animateurs et les conseillers ;
- L'opportunité de mise en commun des compétences. Les besoins des uns peuvent être renforcés par les forces des autres ;
- Mobiliser le savoir-faire et les connaissances existantes en matière de renforcement de capacités au sein des organisations qui pratiquent le CEF (y compris le PAGEA : Programme d'Alphabétisation basé sur la Gestion des Exploitation Agricoles).

La présentation a suscité des débats et certaines interrogations et/ou contributions ont été faites.

En lien avec la nécessité de former les acteurs, Il est évident qu'il faut former les représentants des producteurs, mais il faut des formations qui leur permettent de mieux définir les enjeux, qui permettent d'interroger les conseillers sur ce qu'il faut. Pour la formation des conseillers, il faut travailler avec les structures de recherche et l'université et tenir compte du savoir endogènes pour en générer de nouvelles.

Les principales interrogations soulevées sont :

- Les centres de promotion rurale ne peuvent-ils pas aussi jouer un rôle dans le dispositif, notamment les formations ? ;
- Est ce que la diffusion à large échelle nécessite des prés requis ? Est ce que cette large diffusion ne rime pas aussi avec la nécessité de simplification? Comment réduire l'écart entre la masse alphabétisée et celle non alphabétisée ?
- Comment valoriser le potentiel existant ?
- Quels types de compétences pour le dispositif CEF
- Qu'est ce qui motive les animateurs ?comment les accompagner pour qu'ils expriment au mieux leurs potentialités ?comment potentialisé leurs capacités ?

Les présentateurs ont apporté quelques éléments de réponses. Mais d'ores et déjà, on peut retenir qu'il sera trop perfectionniste d'identifier un type de compétences pour les RH. En effet, il faut noter que les différentes approches CEF ont chacune ses types de ressources bien définies et/ou segmenté. Et chacun à son niveau doit pouvoir identifier le type de compétence en lien avec la formation. Pour ce qui est des centres de formation, des débats, il ressort la nécessité de faire un inventaire de l'existant (nombre, vocation, compétence, etc.) avant d'envisager la création d'autres

Ancrage institutionnel du dispositif CEF

Président du groupe : Dr Souleymane Ouedraogo (INERA)
Rapporteur 1: Eugène PADONOU (SNV Benin)
Rapporteur 2 : Florian VILLAUME (ISF)

Le groupe a procédé au rappel de quelques expériences CEF, notamment sur le fait que beaucoup de dispositif sont portés par les OP, que certains renforcements de capacités se faisaient par des prestataires, comme les renforceurs des capacités. Les principales difficultés du dispositif ont été également abordées. Il s'agit notamment du manque de dispositif de formation interne des membres, toute chose qui pousse les OP à regarder en dehors de leur structure pour faire le renforcement de capacités sur le CEF. Or dans certains cas, il n'existe pas de structures privées pour fournir ces services. Aussi, a-t-il été abordé les questions liées à l'insuffisance de ressources financières ou humaines pour mettre en œuvre le service CEF. De manière générale, le groupe a travaillé à développer les alliances avec l'état et les structures de formations.

Des projets de recommandations ont été formulés par le groupe :

- Il faut que les OP soient ou continuent d'être les maitres d'œuvre et d'ouvrages du service CEF;
- Ne pas uniformiser mais partager les expériences (développer chacun son approche CEF et les compétences nécessaires en s'enrichissant des expériences des autres)
- OP du Bénin et Mali : créer des Réseaux par pays
- Rencontrer les services techniques étatiques pour échanger sur les expériences, identifier les besoins de collaboration, et établir des protocoles de collaboration.
- Participer aux ateliers provinciaux de Programmation des activités d'appui-conseil (SNVACA) lorsque ceux-ci seront mis en place.
- Mettre l'accent sur le suivi-évaluation (résultats et impacts) pour rendre plus visible le CEF et améliorer l'approche.
- L'Etat de son côté, doit assurer, un contrôle de la qualité (rôle régalien, établissement des normes des indicateurs) et faciliter l'intervention des acteurs et/ou contribuer au renforcement de leur capacités.

A l'issu de la présentation des éclaircissements ont été fournis et par le groupe et par les autres participants. Ainsi, pour que le CEF soit durable, il faut que la maitrise d'ouvrage du dispositif soit assurée par l'OP. Mais, dans le contexte actuel marqué par les problèmes financiers, il apparait difficile aux OP d'assurer cette fonction..

Le conseil développé par les partenaires se donne les moyens nécessaires pour piloter ce dispositif : Comment l'organisation se donne les moyens ? Comment les échelons se retrouvent pour travailler sur le dispositif ?

Pourquoi, ne pas créer des espaces de discussion pour partager un certain nombre de problématique?

Le facilitateur, en fin de journée, a fait ressortir trois thèmes principaux et qui peuvent être des pistes de réflexion :

- comment organiser le CEF autour/à travers des principes et concepts ?
- Comment rendre le CEF accessible et disponible aux personnes vulnérables (femmes, personnes non alphabétisées et autres couches marginalisés) ;
- Quel pourrait être la place du CEF dans les politiques d'appui conseil

Conclusion/Recommandations

Après avoir fait le rappel de la deuxième journée, le facilitateur a présenté 3 points essentiels qui se sont dégagés sur lesquels le comité technique a longuement échangé et proposé que des échanges plus approfondis se poursuivent en plénière avec des propositions concrètes. Ainsi, il ressort :

Point 1 : De la Concertation sur le CEF

La concertation doit porter sur la pratique du CEF;

Au niveau sous régional :

- La SNV existe dans 3 pays qui pratiquent déjà le CEF, il faut essayer d'organiser ces types de rencontres de partages d'expériences ;
- Possibilité d'utiliser l'internet et les différents réseaux existants à l'échelle sous régional (Ex ROPPA)

Au niveau national :

- Créer des réseaux dans les pays où il n'en existe pas. Au Bénin, il n'existe pas de réseau mais tous les acteurs se retrouvent pour échanger sur les expériences. Au BF, on a un réseau gestion qui est informel mais regroupant déjà 6 OP ;
- Encourager au Burkina Faso, les différents acteurs à adhérer au réseau gestion ou dans d'autres cadres qui peuvent être utilisés pour partager les résultats du CEF ;
- Dans chaque pays, il existe des cadres formels pilotés par les ministères de tutelle qu'il faut utiliser comme des canaux de partage (ex au BF, au niveau régional, il existe les comités régionaux de coordination des politiques sectorielles agricoles).

Point 2 : Des besoins de formation en matière de CEF

- Formation basée sur les besoins réels des bénéficiaires à la base (adapter le contenu de la formation au groupe cible) ;
- Formation peut porter sur les personnes ressources au sein des OP (formateurs, conseillers, superviseurs et animateurs paysans)
- Former l'ensemble des acteurs sur la démarche générale du CEF ;
- Accorder la priorité de formation aux structures déjà existantes IDR, Matourkou, INADES (pour le Burkina) et idem dans les autres pays ;
- Élaborer les modules en lien avec le CEF et les insérer au niveau du programme des instances de formation ci-dessus cités ;
- Arriver à mettre en place une base pour les personnes ressources existantes en matière de formation;

Point 3 : De la visibilité du CEF

- Associer les non pratiquants du CEF à l'expérience ;
- Utiliser les médias (émission de la radio rurale, TNB…) ;

- Susciter les visites des autorités étatiques et montrer les expériences CEF réussies ;
- Diffusion des documents CEF;
- Utiliser les cadres de concertation existant pour diffuser et encourager la participation des acteurs du CEF ;
- Les OP sont les mieux indiquées pour porter les impacts du CEF auprès des autorités du pays au cours des différentes concertations;
- Les OP doivent s'investir afin influencer les stratégies nationales en montrant comment le CEF peut s'inscrire dans un dispositif du monde rural ; il s'agira de créer/saisir toutes les occasions pour convaincre les autorités administratives.

A la lumière de ces points d'attention susmentionnés, les participants ont :

- Demandé à ce que la concertation (nationale et sous régionale) se poursuive sur la toile. Les échanges doivent porter sur des thématiques précises. A ce niveau, SNV-Burkina a été chargée d'assurer cette animation pendant un an. Après, une autre structure prendra le relai. Pour les échanges régionaux le coordonnateur de la SNV les organise mais il sera intéressant de prendre attache avec inter réseaux pour plus de contributions à la dynamique.
- Au niveau du Burkina Faso, il a été décidé de la poursuite des débats avec les autres parties prenantes de façon plus délibérée (SNV, Réseau gestion, UNPCB et autres partenaires);
- Le réseau gestion et la CPF s'engagent à inviter les différentes parties prenantes pour les échanges au niveau national;
- L'UNPCB est membre fondatrice du réseau gestion, et elle se rallie à cette démarche. Ainsi, une rencontre tripartite (SNV, Réseau Gestion/CPF et UNPC-B) est attendue au Burkina sur initiation de la CPF/Réseau Gestion.

L'atelier a été clôturé par Monsieur Mahama ZOUNGRANA, qui a félicité les participants pour la qualité des échanges et des produits de l'atelier. Il a souhaité un bon retour à tous les participants et une continuité pour ce type d'atelier de partage.

Annexes

1. .TdR de l'atelier

atelier partage CEF TDR VF 190410.doc

2. Liste des participants

Liste de présence atelier CEF.doc.xls

3. . Communication de M. Dieng Amadou

Présentation synthèse grille Atelier

4. . Communication de Dr. Ouedraogo Souleymane

Concepts et principes fondateurs (

5. . Communication de M. Thio Bouma

PRESENTATION SNVACA POUR SNV.p

6. . TdR des Travaux de groupes

TDR travaux de groupe VF 090510.dc

7. . Résultats des travaux de groupes

Rapport Groupe I.ppt

Ressoucres Humaines G II 2.ppt

Ancrage institutionnel du dispc

8. Posters présentés dans le panel

Compilation posters.Avec Photos.

POSTER CEF ML version finale 050510

Poster FEPPASI.pdf

9. . Synthèse des expériences CEF

Note de présentation expérience CEF SNV .

Note sur l'expérience UNPCB et Sociétes co

CEF UGCPA pour SNV.doc

CEF FEPPASI.doc

Note présentation CEF Mali vfinale05051

Note de presentation CEF Benin